



# ASSEMBLÉE NATIONALE

## 11ème législature

### perspectives

Question écrite n° 64432

### Texte de la question

M. André Gerin attire l'attention de M. le ministre des affaires étrangères sur la dissolution du réseau Ibiscus. Créé en 1983, il fédère en France les informations socio-économiques existant dans les pays francophones sur les pays en voie de développement. Il élabore des bases de données sur Internet, des publications, des formations et des assistances techniques pour les professionnels de la documentation dans les pays du Sud. Ce réseau est la continuité d'une politique de coopération vieille de cinquante ans, aujourd'hui spécifique à notre pays. Depuis 1998, plusieurs centres de documentation spécialisés sont supprimés telle la bibliothèque de l'ancien ministre de la coopération. L'Association des professionnels de l'information et de la documentation s'inquiète de cette situation. Elle propose la création d'un centre de ressources national mettant en valeur notre expérience et rendant accessible la production de données francophones. Il lui demande quelles dispositions entend prendre le Gouvernement en ce sens.

### Texte de la réponse

Il convient de distinguer, d'une part, les centres de documentation physiques et, d'autre part, l'association Ibiscus, qui relèvent de situations différentes entre lesquelles l'amalgame ne peut être fait. La dissolution du Centre de documentation de l'enfance et de la famille (CIDEF) et celle du Centre des hautes études sur l'Afrique et l'Asie modernes (CHEAM) ont été décidées ces dernières années pour des raisons précises, après un examen minutieux, en tenant compte de situations nouvelles, liées notamment à la réforme du dispositif français de coopération internationale. Dans le processus de dissolution, une attention particulière a été portée aux bibliothèques et centres de documentation de ces deux organismes. Les fonds documentaires ont été repris par l'université d'Angers pour le CIDEF et par la Documentation française pour le CHEAM. S'agissant de la bibliothèque de l'ancien ministère de la coopération, il a été décidé dans l'esprit qui a présidé à la réforme de la coopération de réorienter son activité vers la veille documentaire afin de mieux répondre aux besoins du ministère des affaires étrangères et de travailler selon des modalités adaptées à la multiplication des sources de documentation rendue possible par le développement des nouvelles technologies de l'information et de la communication. Il convient de préciser que les fonds sont en parfait état et confiés à la direction des archives de ce ministère. Pour ce qui concerne le Centre de documentation et d'information scientifique pour le développement (CEDID), de l'Institut français de recherche pour le développement (IRD), les conditions qui lui sont faites résultent des choix effectués par la direction de l'Institut. L'Institut d'étude du développement économique et social (IEDES) ne relève pas du ministère des affaires étrangères. Quant au Centre français pour la population et le développement (CEPED), le soutien que lui apporte le ministère des affaires étrangères est en cours d'examen. Une attention particulière sera portée à l'avenir des fonds documentaires de ces organismes. De façon générale, il apparaît important de veiller à une meilleure mise en réseau de ce patrimoine documentaire, dont l'éclatement rend l'accès difficile. Ibiscus enfin, association créée en 1983 à l'initiative du ministère de la coopération pour regrouper et gérer en réseau l'information documentaire francophone - sans autre bibliothèque que virtuelle - sur le développement, a accompli dans le passé un travail remarquable, mais traverse depuis plusieurs années une crise interne qui s'est aggravée depuis un an, au point d'en rendre la

gestion impossible. De plus, les conditions ont considérablement évolué depuis vingt ans : les recherches sur le développement se sont démultipliées dans de nombreux lieux et le développement des nouvelles technologies de l'information et de la communication a radicalement modifié l'accès à la documentation. C'est dans ces conditions que le ministère des affaires étrangères a été amené, comme avant lui d'autres institutions partenaires, à tirer les leçons de ce blocage et à décider de se retirer d'Ibiscus. La conséquence de cette décision est, à court terme, la dissolution de l'association. Le ministère des affaires étrangères veillera néanmoins à ce que les décisions qui s'ensuivront soient prises dans le strict respect des obligations légales, réglementaires et contractuelles de chacun, et que les intérêts des salariés soient préservés au mieux. Dans ce contexte global, le ministre des affaires étrangères et le ministre délégué à la coopération et à la francophonie souhaitent prendre un certain nombre d'initiatives marquées par le triple souci de : mettre en cohérence l'offre française dans le domaine de l'information sur et pour le développement, en tenant compte de l'évolution des technologies de l'information ; sauvegarder et développer le patrimoine documentaire ainsi que pérenniser certaines activités de service public conduites jusqu'à présent par Ibiscus ; moderniser le dispositif en confiant l'animation des réseaux documentaires et des lieux de production de connaissances pour et sur le développement aux centres de recherches, aux universités et à la société civile, et non à l'Etat directement, qui conserve cependant une responsabilité éminente d'impulsion et de cofinancement. Dans cet esprit, le ministère des affaires étrangères a proposé au ministère de l'éducation nationale et au ministère de la recherche de diligenter une mission de deux spécialistes, à la compétence et à la légitimité indiscutables, pour réfléchir rapidement à un nouveau dispositif de documentation physique et virtuel sur et pour le développement. Leur rapport devrait être prêt à la fin du mois d'octobre. S'agissant enfin des bases de données et de l'animation de réseaux, notamment Nord/Sud, le ministère des affaires étrangères lancera rapidement le projet de mise en place d'une structure fédérative nouvelle, qui pourrait être un groupement d'intérêt scientifique (GIS) chargé de faire évoluer la base de données existante, d'animer, en réseau, les centres du Nord et du Sud, et d'entretenir ainsi, sur la toile, l'information et les débats concernant le développement. A la fin de l'année, une fois les différentes solutions dégagées, une table ronde réunissant les partenaires français (ministères des affaires étrangères, de l'éducation nationale, de la recherche, Haut Conseil à la coopération internationale, Agence française du développement, centres de recherche, ONG...) permettra de procéder à la constitution éventuelle du GIS et de débattre de la modernisation du dispositif d'information sur le développement. Le nouveau dispositif devrait donc être arrêté avant la fin de l'année 2001.

## Données clés

**Auteur :** [M. André Gerin](#)

**Circonscription :** Rhône (14<sup>e</sup> circonscription) - Communiste

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 64432

**Rubrique :** Archives et bibliothèques

**Ministère interrogé :** affaires étrangères

**Ministère attributaire :** affaires étrangères

## Date(s) clé(e)s

**Question publiée le :** 23 juillet 2001, page 4171

**Réponse publiée le :** 17 septembre 2001, page 5331